

PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 Juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BLAZIERT, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle du Conseil pour une séance ordinaire, sous la présidence de Madame Muriel THORE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11.	Nombre de présents : 09.
Nombre d'excusés : NEANT.	Nombre de procurations : 02.
Nombre d'absents non excusés : NEANT.	Nombre de votants : 11.
Date de convocation : 26/05/2026.	Date d'affichage de la convocation : 26/05/2026.

Etaient présents THORE Muriel, LAUNET Ludovic, PASINI Philippe, MEUNIER Xavier, DUFAU Cyril, COUEILLE Clotilde, VERDUZAN Guillaume, LAFFITTE Audrey, LACOMBE Bastien.

Procuration : DABY Angéla à LAUNET Ludovic et JOUVEN-CERVERA Laura à LACOMBE Bastien.

Etaient absents : NEANT.

Etaient excusés : NEANT.

Secrétaire de séance : LAUNET Ludovic.

Président de séance THORE Muriel.

Présence également de : LEROY Christel, Secrétaire Générale de Mairie

Madame Muriel THORE, Maire de Blaziert, demande au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Le Conseil Municipal donne son accord.

1. Approbation du PV du 20 Mars 2026 (joint à la convocation).

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.

Clotilde COUEILLE souhaite apporter quelques remarques sur la rédaction :

- La phrase « Présente également de », indiquer : « présence également de ».

- Point 4 : indiquer entre parenthèses la signification de CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) et d'une façon globale pour les prochains procès-verbaux, indiquer la signification de ce type d'acronyme, sigle ou abréviation.
- Point 5 : il convient de mettre au pluriel « quels sont vos sujets d'expertise ou d'intérêt ».

Sur le PV d'élections du maire et des adjoints :

- Point 3 : il convient d'accorder : « a été invitée » ; s'agissant de Muriel THORE.
- Tableau récapitulatif du Conseil Municipal : ne pas oublier de mettre « au féminin » Conseillère Municipale.

2. Approbation du PV du 02 Avril 2026 (joint à la convocation).

Ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.

Clotilde COUEILLE souhaite apporter quelques remarques sur la rédaction :

- Concernant les indemnités allouées au Maire, au 1^{er} Adjoint ou aux Conseillers Délégués, il n'est pas fait mention que le pourcentage de l'indice brut peut être baissé. Seule la mention d'un maximum est indiquée.
- Point 8 : il convient d'indiquer Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) et non Syndicat Communal à Vocation Unique.

3. Désignation du délégué du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 Septembre 2026.

Madame Muriel THORE, Maire de Blaziert, indique au Conseil Municipal que le département du Gers fait partie des départements de la série 2 pour lesquels les sénateurs seront renouvelés le dimanche 27 septembre et fait part du décret n° 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Conformément à l'article 4 de ce décret, les conseils municipaux sont convoqués le Vendredi 5 juin 2026 afin de désigner leurs délégués et suppléants. L'Etat rappelle à l'attention des Maires le caractère impératif de cette date qui, si elle n'était pas respectée, nous exposerait à des sanctions pour refus d'exécuter une fonction dévolue par la loi (suspension ou révocation).

Après le déroulement des opérations de vote pour l'élection du délégué titulaire et l'élection les 3 délégués suppléants et le remplissage des 3 procès-verbaux, les délégués sont :

Délégué titulaire : Muriel THORE.

Délégué suppléant : Philippe PASINI.

Délégué suppléant : Ludovic LAUNET.

Délégué suppléant : Clotilde COUEILLE.

Dont acte, pas de délibération.

4. Désignation des membres de la Commission de révision des listes électorales.

Madame Muriel THORE, Maire de Blaziert, précise au Conseil Municipal de la nécessité de désigner les membres de la Commission de révision des listes électorales à la suite des renouvellements des conseils municipaux et indique qu'il convient de désigner un conseiller municipal et deux électeurs. Ces 2 électeurs doivent être inscrits sur les listes électorales et seront les représentants du Tribunal Judiciaire et de l'Administration.

Jusqu'à présent, Monsieur Daniel COUEILLE, représentant le Tribunal Judiciaire et Madame Raymonde SERRES représentant l'Administration, assuraient ces missions et acceptent de les poursuivre.

Il convient toutefois de désigner un conseiller municipal ou une conseillère municipale assurant le rôle de Représentant de la Commune.

Monsieur Philippe PASINI propose sa candidature.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents et des représentés.

5. Désignation des membres de la Commission de Contrôle des Impôts Directs (CCID).

Madame Muriel THORE, Maire de Blaziert, expose au Conseil Municipal que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune, pour la durée du mandat. Pour cette commission une liste 14 personnes de la commune doit être communiquée à la Direction Départementale des Finances Publiques du Gers (DGFIP).

Son rôle est de donner un avis sur les nouvelles évaluations des locaux recensés par l'administration fiscale.

Madame Muriel THORE, Maire de Blaziert, propose les personnes suivantes :

Monsieur Michel LAUNET, Madame Magali PAUL-GOZE, Monsieur Norbert PAGNACCO, Madame Sophie LAUNET, Monsieur Guy PANCHERI, Monsieur Bernard MONTELIEU, Madame Christiane GOUDIN, Madame Marie-Claude VIDEGRAIN, Monsieur Philippe PASINI, Monsieur Sébastien CALVET, Monsieur Christian TAHON, Madame Audrey LAFFITE, Madame Clotilde COUEILLE et Monsieur Guillaume VERDUZAN.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents et des représentés.

6. Désignation du correspondant défense.

Madame Muriel THORE, Maire de Blaziert, indique au Conseil Municipal la nécessité de désigner un correspondant défense. Ce correspondant défense, est le relais local des questions de défense, de mémoire et de citoyenneté.

Il contribue à entretenir le lien entre la Nation et les Armées, à transmettre la mémoire des conflits et à sensibiliser les jeunes aux valeurs républicaines.

Madame Muriel THORE, Maire de Blaziert, consulte les Conseillers pour désigner le correspondant défense de la Commune.

Madame Clotilde COUEILLE propose sa candidature.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents et des représentés.

7. Décision à prendre pour le versement d'une aide au Fonds de Solidarité Logement (FSL) au Conseil Départemental du Gers.

Madame Muriel THORE, Maire de Blaziert, indique au Conseil Municipal, que Conseil Départemental du Gers, comme chaque année et conformément à l'article 65 de la loi du 13 août 2004, sollicite les communes pour une dotation pour le Fond de Solidarité Logement (FSL). Même si le montant est symbolique, cette aide atteste notre soutien à cette action qui vient en aide aux Gersoises et aux Gersois les plus défavorisé(e)s dans l'accès et le maintien dans un logement décent et adapté, mais aussi aux étudiants.

Le Conseil est appelé à délibérer sur son adhésion, et de fixer le montant de la dotation. Madame Muriel THORE, Maire de Blaziert, propose le versement d'une subvention symbolique de 100 € pour le FLS.

Le Conseil Municipal approuve à 8 voix pour et 3 voix contre.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents et des représentés.

8. Information sur la prochaine réunion du RPI.

Madame Muriel THORE, Maire de Blaziert, indique au Conseil Municipal que suite au souhait du Maire de La Romieu de rejoindre le RPI, les communes de Castelnau sur l'Auvignon, Blaziert et Marsolan ayant délibéré, une réunion des 4 communes aura lieu lundi 8 juin 2026 à 18 h 30.

Madame Muriel THORE, Maire de Blaziert, demande au Conseil Municipal de prendre acte de cette information.

9. Travaux d'aménagement du 1er étage.

Madame Muriel THORE, Maire de Blaziert, fait un rapide historique au Conseil Municipal des travaux d'aménagement du 1^{er} étage. Depuis la réorganisation de la Mairie, l'accessibilité du secrétariat et de la salle du Conseil Municipal n'étant pas adaptée aux personnes en situation de handicap, l'étage dans sa totalité est devenu vacant.

Après consultation en 2024, le CAUE 32 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement), nous proposait une étude de faisabilité et une estimation de budget.

En 2025, après avoir consulté plusieurs architectes, et avec l'approbation du Conseil Municipal, Monsieur Betbeze, Architecte DPLG est alors retenu. Celui-ci nous a fait une proposition aboutie du projet.

Mais reste la problématique des annexes pour les archives, des locaux techniques et du stockage du petit matériel. Mais aussi terminer le tri des archives, stocker ou vendre le mobilier.

Madame Muriel THORE, Maire de Blaziert, demande au Conseil Municipal de prendre acte de la réflexion qui a été menée sur le sujet, vous propose de mener une réflexion sur les problématiques citées précédemment. Une visite du 1^{er} étage sera proposée à l'ensemble des élus.

Dont acte, pas de délibération.

10. Point sur les petits travaux réalisés et à réaliser.

Madame Muriel THORE, Maire de Blaziert, fait un rapide compte-rendu des travaux réalisés et à réaliser.

Sécurisation du haut du talus devant le BBC, pour un montant de 904,08 € T.T.C. Le Conseil est invité à délibérer.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents et des représentés.

Réalisation d'un petit local pour le stockage du broyeur pour un montant de 1 499,74 € T.T.C. Le Conseil est invité à délibérer.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents et des représentés.

Travaux réalisés par les bénévoles ou dans le cadre des délégations :

- Plantation et entretien des espaces verts (hors entreprise),
- Travaux en vue de « Faites le Printemps ». Journée citoyenne,
- Travaux de pelle pour éviter le ruissèlement sur le chemin du Cendret.

A l'école : Remplacement de 5 néons, remise en fonctionnement d'un store et remplacement d'un carreau de fenêtre. Reste la toile du store banne à remplacer.

Dont acte, pas de délibération.

11. Villes et Villages Fleuris.

Madame Muriel THORE, Maire de Blaziert, indique au Conseil Municipal que Le Label des Villes et Villages Fleuris n'étant pas attribué définitivement, des visites annuelles sont programmées pour un suivi régulier, et tous les 4 ans le Jury National nous fait l'honneur de sa visite, et valide ou non le maintien du niveau (4 Fleurs pour Blaziert).

Logiquement, la visite aurait dû avoir lieu l'année prochaine, mais pour une question de planning, celle-ci est programmée au 8 Juillet. Une pré-visite départementale est aussi prévue le 24 juin. Madame Muriel THORE, Maire de Blaziert, propose aux Conseillers pouvant se libérer d'accompagner les deux délégations lors de la déambulation autour de Blaziert, ainsi que de le proposer aux bénévoles.

Des petits travaux d'embellissement sont à prévoir (sécurisation du talus et entretien des massifs), et pour se faire, une journée citoyenne est à programmer.

- Proposition de dates pour les journées citoyennes en vue de la pré-visite et de la visite du jury national : 13 et 20 Juillet 2026.
- Pré-visite : 24 Juin 2026.
- Visite : 08 Juillet 2026.

12. Site internet de la Mairie.

Monsieur Ludovic LAUNET, 1^{er} Adjoint, en charge de la refonte du site internet, fait part au Conseil Municipal des modifications suivantes :

- Modification de la couleur des fonds blanc ou très clair Modification de la police d'écriture plus large et en noir.
- Ajout d'un bouton sur les "acteurs économiques" dans l'en-tête du site à la place du bouton "'Agenda Ténarèze".
- Proposition de modification du menu du site.
- Menu actuel : ACCUEIL - DÉMARCHES - CONSEIL MUNICIPAL - VIVRE À BLAZIERT - CONTACT.
- Prochain menu : NOTRE VILLAGE - VIVRE À BLAZIERT - VENEZ LE VISITER - LA MAIRIE.
- Les démarches, l'équipe du Conseil Municipal et les contacts seront dans l'onglet LA MAIRIE.

Dont acte, pas de délibération.

13. Visite de la Commune pour les Conseillers.

Madame Muriel THORE, Maire de Blaziert, indique au Conseil Municipal qu'il y a des nouveaux arrivants au sein de cette assemblée et afin de connaître sa commune et pour faciliter les actions dont nous débattons, il serait opportun d'organiser une visite du village et des différents lieux-dits. Et parfois, même certains résidents de longue date, ne connaissent pas forcément tous les secteurs de la commune.

Un plan détaillé de la commune indiquant des lieux dits et les chemins communaux va être édité et distribué aux conseillers avant de prévoir une visite.

Dont acte, pas de délibération.

14. Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC).

Madame Muriel THORE, Maire de Blaziert, indique au Conseil Municipal que par délibération N°2026.06.05 en date du 05 mai 2026 le Conseil communautaire a :

- CRÉÉ la commission locale d'évaluation des transferts de charges,
- ARRÊTÉ sa composition à 27 membres, soit la Présidente de la Communauté de communes plus un membre par commune,

- DIT que le Président et le Vice-Président de cette commission seront élus par les membres de cette commission.

Madame Muriel THORE, Maire de Blaziert, rappelle l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et notamment le IV alinéa : « Il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. La Commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances... ».

Il convient donc aujourd'hui de désigner au sein des membres du Conseil Municipal un membre pour siéger à la CLECT.

Madame Muriel THORE, Maire de Blaziert, propose sa candidature.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents et des représentés.

15. Questions diverses et tour de table des conseillers.

Il est demandé de bien vérifier l'orthographe des PV avant leur envoi pour approbation.

Les conseillers peuvent passer lors des permanences pour visiter l'étage de la mairie pour se rendre compte des futurs aménagements.

Il faudra enclencher une réflexion pour réduire la vitesse sur la départementale.

Le chauffage du Bla-Blaziert Café est à prévoir. Nous restons dans l'attente d'un autre devis.

Il faudra réfléchir au nom de "Journée citoyenne" qui ne plaît pas à tout le monde.

Est-il possible de faire les prochaines réunions estivales à 21 h ?

Peut-on demander au Syndicat Territoire d'Energie du Gers un chiffrage pour une borne de recharge de voitures électriques ?

Madame Muriel THORE, Maire de Blaziert, précise au Conseil Municipal que le budget 2026 est consultable lors des permanences du secrétariat de Mairie.

Philippe PASINI, Délégué au SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable), fait un rapide compte rendu de la dernière réunion (le CR vous sera communiqué dès réception).

Guillaume VERDUZAN, Délégué au SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères), fait un rapide compte-rendu de la dernière réunion du 18/05/2026 (selon document en PJ).

Séance levée à 23 h 41

Secrétaire de séance
LAUNET Ludovic



Président de séance
THORE Muriel



COMPTE RENDU ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18/05/2026 à CONDOM (32100)

Etaient présents : MM MORLAN, VERDUZAN, PUJOS, GAUBE, DONA, DELMAS DUBURCQ, TAILLEZ, SABATHIER, RODRIGUEZ, REMY, CHARLES, DESPAX, TOUHE-RUMEAU, GIRONI, LABATUT M, ARBUSTI, BOULLAND, DUFFILLOL, LATOUR, BOISON, HENRY, GOBBINI, BRIAND (départ après élection du Président), LABATUT C, BILLIERES, CAUSERO, ZOUIN, CENCIGH, LAILLE, BABU, DUFRECHOU, NETO, CHAULET, GHIO, LASNIER, CAMAZZOLA, ROBLIQUE, DAUBAS, MUR, DUPRONT, EMARD-LACROIX, SECHET, MAGNIN, BUSIPELLI BEYRIES, MELLARD, GAY, COMINOTTI.

Procurations : Patrice PETI-JEAN à Michel LABATUT, Nastasia ROUMAT à Éric CHARLES.

Absents excusés et représentés : MM BUSNEL, ROUMAT, LEVEQUE, PETI-JEAN, MANGIN, DELMAS, COLLOT, ARAQUE, SAUQUES, LEROY.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François SABATHIER.

■ INSTALLATION DES NOUVEAUX DÉLÉGUÉS

Monsieur le Président fait l'appel et **INFORME** l'assemblée qu'il y a lieu d'installer les nouveaux délégués, désignés par :

↳ La Communauté de Communes de la Ténarèze (délibération n°2026-06-11 du 05 mai 2026)

COMMUNES	TITULAIRES	SUPLÉANTS
BEUCAIRE	Jacques MORLAN	Alexandre CLAVERIE
BEAUMONT		Cyril LATOUR
BÉRAUT		Philippe DUFOUR Sophie FACQ
BLAZIERT	Guillaume VERDUZAN	Philippe PASINI
CASSAIGNE	Sophie PUJOS	Philippe BUFFET
CASTELNAU SUR L'AUVIGNON		Maurice BOISON Bernard FULGENCE
CAUSSENS	Denis GAUBE Jean-Marie BARTOLINI	
CAZENEUVE	Edouard DONA	Georges LEVIGNAC
CONDOM	Antoine DELMAS DUBUCQ Thierry TAILLEZ Jean-François SABATHIER	Gilles MOUROT
FOURCÈS		François PEREZ
GAZAUPOUY		Emilie HENRY Philippe GOBBINI
LAGARDÈRE		Fabien DUCOUSSEAU
LAGRAULET-DU-GERS	Agnès BUSNEL Nastasia ROUMAT	
LARRESSINGLE		Gérard CECEILLE Dominique BRIAND
LARROQUE SAINT SERNIN	Jean RODRIGUEZ	Alain RIVA
LARROQUE SUR L'OSSE	Érik LAMARQUE	Patricia ESPERON
LAURAËT	Jean-Bernard REMY	Michèle LAGRAULET
MANSENCÔME	Maxime LÉVÊQUE	Vincent MANGIN
MONTRÉAL	Éric CHARLES Nelly DESPAX	
MOUCHAN	Christian TOUHE-RUMEAU Philippe GIRONI	
ROQUEPINE		Michelle MESTE Charles LABATUT
SAINT ORENS POUY PETIT	Patrice PETI-JEAN	Marceau DELMAS
SAINT-PUY	Michel LABATUT Bernard ARBUSTI	
VALENCE-SUR-BAÏSE	José BOULLAND Mathieu DUFFILLOL	Joël GRACIA

La Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac (délibération n°DE_2026_049, 15/04/2026)

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
BAZIAN		COELHO Véronique
BELMONT		ORTHOLAN Rosette
BEZOLLES	BILLIERES Denis	DARLOT Thomas
CAILLAVET	CAUSERO Georges	
CASTILLON DEBATS	ZOUIN Audrey	PAPIN Cindy
JUSTIAN	CENCIGH Laurent	LASNIER Nadège
MARAMBAT	COLLOT Cécile	
MOURÈDE		GAMBS Fabienne
PRÉNERON		PILATI Élodie
ROQUEBRUNE	LAILLE Arnaud	
ROQUES	ARAQUE Éloïse	
ROZÈS	BABU Sébastien	
SAINT PAUL DE BAÏSE	DUFRECHOU Ludovic	BENAZET Franck
TUDELLE		LABORDERE Daniel
VIC-FEZENSAC	NETO Barbara CHAULET Anthony GHIO Lisa	GUICHARD Gilles CAMAZZOLA Robert FAURE Francis

La Communauté de Communes du Grand Armagnac (délibération D26.04.22, 22/04/2026)

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
BASCOUS	ROBLIQUE Pascal	DOUSSEAUD Géraldine
BRETAGNE D'ARMAGNAC	DAUBAS Philippe	BENOIT Jean-Paul
CASTELNAU D'AUZAN		
LABBARRERE	MUR Catherine	BUSIPELLI BEYRIES Virginie
COURRENSAN	SAUQUES Kévin	MELLARD Laurence
DEMU	LEROY Joëlle	LARRIEU Jérôme
GONDRIN	DUPRONT Didier	TOURNÉ Jean-Pierre
LANNEPAX	EMARD-LACROIX Sophie	COULAT DE KERMEL Corinne
NOULENS	SECHET Margaux	FONTAN Sylvain
RAMOUZENS	MAGNIN Patrick	BONTE Aurélie
SEAILLES	LUCAT Fabien	BLANC Corinne

La Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne (délibération n°D2026_162, 29/04/2026)

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
AYGUETINTE	BONNEBERGOGNE Hervé	SCHEINHARDT Jessica
BONAS	GAY Philippe	BEER Chloé
CASTÉRA-VERDUZAN	COMINOTTI Jacques	CARPENTIER Erick

Le Comité Syndical a L'UNANIMITÉ installe les nouveaux délégués.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU SICTOM

Après avoir procédé à l'installation des membres désignés par les Communautés de Communes et d'Agglomération, le Président sortant cède la présidence au doyen d'âge, Monsieur Jacques COMINOTTI, délégué de la Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne.

Monsieur Jacques COMINOTTI prend donc la présidence de la séance. Il est procédé ensuite à l'élection du Président du SICTOM du Secteur de Condom.

Un seul candidat se déclare :

Monsieur Didier DUPRONT, délégué de la Communauté de Communes du Grand Armagnac

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Nombre d'inscrits :	49
a. Nombre de délégué présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	2
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	47
c. Nombre de suffrages déclarés blancs :	2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls :	
e. Nombre de suffrages exprimés (= b – c – d) :	45

f. Majorité absolue* : 23

**La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.*

A obtenu :

➤ Monsieur Didier DUPRONT 45

Monsieur Didier DUPRONT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président du SICTOM du Secteur de Condom.

■ DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU DU SICTOM DU SECTEUR DE CONDOM

Monsieur le Président **RAPPELLE** que le bureau de l'EPCI est composé d'un ou d'une président(e), d'un ou plusieurs vice-président(e)s et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres. (article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le nombre de vice-président(e)s est déterminé par le comité syndical, sur proposition du/de la président(e), sans que ce nombre puisse être supérieur à 20% de l'effectif total de l'assemblée, le cas échéant arrondi à l'entier supérieur, ni qu'il puisse être excéder 15 vice-président(e)s.

À la majorité des deux tiers, le Comité Syndical peut augmenter le nombre de vice-président(e)s jusqu'à 30%, sans dépasser le plafond de 15 vice-président(e)s.

Pour le SICTOM du Secteur de Condom, le Comité Syndical peut fixer le nombre de Vice-président(e)s jusqu'à 10 ou 15.

La création de postes de membres du Bureau (autres que le/la Présidente et les vice-président(e)s) est facultative, leur nombre n'est pas limité.

Monsieur le Président **PROPOSE** que le Bureau du SICTOM du Secteur de Condom soit ainsi composé :

↳ Vice-président(e)s : 4

↳ Membres du Bureau 5

Et de lui-même

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**,

APPROUVE la création de quatre postes de vice-présidents et de cinq postes de membres du Bureau.

■ ÉLECTION DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT

Monsieur le Président **INVITE** le Comité Syndical à procéder à l'élection du 1^{er} Vice-président.

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de la candidature de Monsieur Georges CAUSERO, délégué à la *Communauté de Communes d'Aragnan en Fezensac*.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Nombre d'inscrits : 49

a. Nombre de délégué présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 2

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 46

c. Nombre de suffrages déclarés blancs : 2

d. Nombre de suffrages déclarés nuls : 44

e. Nombre de suffrages exprimés (= b – c – d) 2

f. Majorité absolue* : 23

**La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.*

A obtenu :

➤ Monsieur Georges CAUSERO 44

Monsieur Georges CAUSERO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Vice-président du SICTOM du Secteur de Condom.

■ ÉLECTION DU DEUXIÈME VICE-PRÉSIDENT

Monsieur le Président **INVITE** le Comité Syndical à procéder à l'élection du 2^e Vice-président.

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de la candidature de Monsieur Jean-François SABATHIER, délégué à la *Communauté de Communes de la Ténarèze* et Maire de Condom.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Nombre d'inscrits :	49
a. Nombre de délégué présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	2
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	46
c. Nombre de suffrages déclarés blancs :	2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls :	
e. Nombre de suffrages exprimés (= b – c – d) :	44
f. Majorité absolue* :	23

*La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

A obtenu :

➤ Monsieur Jean-François SABATHIER..... 44

Monsieur Jean-François SABATHIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 2^e Vice-président du SICTOM du Secteur de Condom.

■ ÉLECTION DU TROISIÈME VICE-PRÉSIDENT

Monsieur le Président INVITE le Comité Syndical à procéder à l'élection du 3^e Vice-président.

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de la candidature de Madame Barbara NETO, déléguée à la *Communauté de Communes d'Artagnan en Fezensac* et Maire de Vic-Fezensac.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Nombre d'inscrits :	49
a. Nombre de délégué présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	2
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	46
c. Nombre de suffrages déclarés blancs :	2
d. Nombre de suffrages déclarés nuls :	
e. Nombre de suffrages exprimés (= b – c – d) :	44
f. Majorité absolue* :	23

*La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

A obtenu :

➤ Madame Barbara NETO..... 44

Madame Barbara NETO ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3^e Vice-présidente du SICTOM du Secteur de Condom.

■ ÉLECTION DU QUATRIÈME VICE-PRÉSIDENT

Monsieur le Président INVITE le Comité Syndical à procéder à l'élection du 4^e Vice-président.

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de la candidature de Monsieur Jacques MORLANI, déléguée à la *Communauté de Communes de la Ténarèze*.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Nombre d'inscrits :	49
a. Nombre de délégué présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	2
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	46
c. Nombre de suffrages déclarés blancs :	5
d. Nombre de suffrages déclarés nuls :	
e. Nombre de suffrages exprimés (= b – c – d) :	41
f. Majorité absolue* :	23

*La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

A obtenu :

Monsieur Jacques MORLAN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 4^e Vice-président du SICTOM du Secteur de Condom.

■ ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU DU SICTOM

Monsieur le Président INVITE le Comité Syndical à procéder, au scrutin de liste, à l'élection des cinq membres du bureau.

Monsieur le Président fait part à l'assemblée de ses propositions ; Monsieur Jacques COMINOTTI (CAGACG), Madame Sophie PUJOS (CCT), Monsieur Antoine DELMAS DUBURCQ (CCT), Madame Margaux SECHET (CCGA) et Monsieur Anthony CHAULET (CCAF).

Aucun autre candidat ne se déclare.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Nombre d'inscrits :	49
a. Nombre de délégué présent à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	2
b. Nombre de votants (enveloppes déposées) :	46
c. Nombre de suffrages déclarés blancs :	
d. Nombre de suffrages déclarés nuls :	
e. Nombre de suffrages exprimés (= b – c – d) :	46
f. Majorité absolue* :	24

**La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre de suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.*

Ont obtenu :

➤ Monsieur Jacques COMINOTTI	46
➤ Madame Sophie PUJOS	46
➤ Monsieur Antoine DELMAS DUBURCQ	46
➤ Madame Margaux SECHET	46
➤ Monsieur Anthony CHAULET	46

Monsieur Jacques COMINOTTI, Madame Sophie PUJOS, Monsieur Antoine DELMAS DUBURCQ, Madame Margaux SECHET et Monsieur Anthony CHAULET, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés membres du Bureau du SICTOM du Secteur de Condom.

■ ÉLECTION DU REPRÉSENTANT DU SICTOM AU C.A DE TRIGONE

Monsieur le Président PROPOSE à l'assemblée l'élection du représentant du SICTOM au Conseil d'Administration de TRIGONE.

Monsieur le Président PROPOSE sa candidature avec celle de Monsieur Anthony CHAULET (CCAF) en qualité de suppléant.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la nomination de Monsieur Didier DUPRONT en qualité de représentant titulaire au sein du Conseil d'Administration de Trigone,

APPROUVE la nomination de Monsieur Anthony CHAULET en qualité de représentant suppléant au sein du Conseil d'Administration de Trigone.

La séance est levée à 22 heures 10